

Présentation de l'association

L'Association **Alcool Assistance de Charente-Maritime** adhérente de la Fédération Nationale Alcool Assistance ayant son siège social à Paris dont les statuts modifiés ont été approuvés par arrêté du Ministère de l'Intérieur en date du 03 mai 2013, publié au J.O. le 15 mai 2013, ladite Fédération reconnue d'utilité publique par décret du Ministère de l'Intérieur en date du 06 mai 1966 publié au J.O. du 11 Mai 1966

Elle a pour but :

- De réunir toutes les personnes sensibilisées aux effets, dangers et conséquences psychologiques, médicales et sociales de la consommation d'alcool et autres produits psycho actifs
- D'assurer l'accueil de toute personne qui le souhaite
- D'accompagner à des soins adaptés et personnalisés
- De proposer une information sur l'alcool et sur la maladie qu'il peut engendrer dans ses dimensions physiques, psychologiques, sociales et spirituelles
- De favoriser le retour à une vie personnelle, familiale et professionnelle équilibrée
- De prévenir les dangers de la ré-alcoolisation
- D'apporter un soutien, une écoute et une information spécifique à l'entourage en formulant des recommandations sur la conduite, à observer pour favoriser la réussite et la pérennité des soins.

L'Association est indépendante de toute organisation politique, confessionnelle ou d'appartenance, elle s'inspire dans son action du respect, de la confidentialité, de la dignité et de la liberté de la personne.

Chaque militant bénévole de l'association constitue un maillon de cette grande chaîne de solidarité au service de la personne malade ou en souffrance avec le produit alcool.

En Charente-Maritime :

- Création de l'association en 1959 par un ancien directeur de l'Escale, des prêtres, des médecins et la participation de malades et malades soignés.
- Sections à La Rochelle, Jonzac et Saint-Jean d'Angély – un correspondant à Surgères
- Deux réunions par mois à La Rochelle + 1 permanence au Centre Hospitalier – réunions ouvertes à tous
- Deux réunions par mois à Jonzac + 1 permanence
- Une réunion par mois à Saint-Jean d'Angély
- Une permanence à Rochefort au Centre Hospitalier
- Interventions au SHALE à Saint-Xandre et au DISPPA à Jonzac (Centres de Cures)
- Sections composées d'anciens malades, de leurs conjoints, parents, amis.
- Militants joignables par téléphone – déplacement au domicile du malade, à l'hôpital, à la demande des malades et de leurs médecins (jamais sans l'accord du malade).

alcool assistance

Réunions et permanences :

La Rochelle :

Réunions :

1^{er} et 3^{ème} vendredis du mois à 20 h 30 – Ferme du Petit Brouage – Rue du Prado (quartier du Petit Marseille) à La Rochelle

Permanences : 3^{ème} mardis de 10 h à 11 h 30 au Centre Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis – Cabinet 8 – Consultations Externes

Jonzac :

Réunions :

1^{er} et 3^{ème} samedis du mois à 20h30, salle N° 23 à la Mairie de Jonzac

Permanences :

Jeudis de 18h à 20h - 38 rue Mignonneau à Jonzac

Rochefort :

Permanences :

2^{ème} jeudi du mois, de 15 heures à 16 heures au Centre Hospitalier - Espace des Usagers - 1 avenue de Bélignon - Consultations Externes

Saint-Jean d'Angély :

Réunions :

2^{ème} et 4^{ème} vendredis du mois à 20 h 30, salle n° 2 – entrée A du Centre des Bénédictines

Où nous joindre :

Châtelailon : 05.16.19.27.44

Jonzac : 05.46.48.35.93 – 05.46.04.42.04

La Rochelle : 05.46.01.04.22 ou 05.46.34.82.54

Marans : 05.46.01.04.22

Montlieu-la-garde : 05.46.04.42.04

Périgny : 05.46.34.82.54

Saint-Jean d'Angély : 05.46.59.19.70

Surgères : 06.85.38.46.90

Siège social :

Mr Guy Carré – Président Départemental - 19 rue de la Gare – 17400 Mazeray – Téléphone : 05.46.59.19.70

Section de La Rochelle et siège régional :

Melle Lydie Mandin – Responsable de la section de La Rochelle secrétaire départementale et régionale 2 rue du Bateau – 17230 Marans – Téléphone : 05.46.01.04.22